



BULLETIN POLITIQUE

POLICY

ISSUE ÉMISSION	DATE
267	2008 09 26
	Y-A M D-J



Policy number and title:

**COMMISSIONER'S DIRECTIVE 083 –
INMATE COMMITTEES**

Why was the policy created?

A need has been identified to establish procedures regarding the operation of Inmate Committees within institutions.

What has changed?

A new policy has been developed to ensure that national consistency exists with respect to the creation of Inmate Committees, election of Committee members, and establishment of roles and responsibilities commensurate with Inmate Committees.

How was it developed?

The policy was developed through consultations with institutions, Regional Administrators of Correctional Programs, NHQ Program Managers, Institutional Reintegration, Community Reintegration, Strategic Policy, Legal Services, Portfolio Managers and Rights Redress and Resolution.

Accountabilities?

The Institutional Head will be responsible for decisions regarding the implementation of initiatives brought forth by the Inmate Committee.

The Assistant Warden, Interventions and the Liaison will serve as intermediaries between the Inmate Committee and the Institutional Head where warranted.

Numéro et titre de la politique :

**DIRECTIVE DU COMMISSAIRE N° 083 –
COMITÉS DE DÉTENUS**

Pourquoi la politique a-t-elle été créée?

Le besoin d'établir des procédures à l'égard du fonctionnement des Comités de détenus dans les établissements a été constaté.

Qu'est-ce qui a changé?

On a donc élaboré une nouvelle politique afin d'assurer une certaine uniformité à l'échelle nationale en ce qui concerne la formation de Comités de détenus, l'élection des membres de ces comités et l'établissement des rôles et responsabilités à assumer par rapport à ces comités.

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

L'élaboration s'est effectuée en consultation avec le personnel des établissements, les administrateurs régionaux des Programmes correctionnels, les gestionnaires de programme à l'AC, Réinsertion sociale en établissement, Réinsertion sociale dans la collectivité, Politique stratégique, ainsi que les Services juridiques, les gestionnaires de portefeuille et les responsables des Droits, recours et résolution.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Les directeurs d'établissement seront responsables des décisions concernant la mise en application des initiatives proposées par les Comités de détenus.

Le directeur adjoint des Interventions et l'agent de liaison agiront à titre d'intermédiaires entre le Comité de détenus et le directeur de l'établissement lorsque cela sera justifié.

The Inmate Committee will be responsible for providing a means by which the inmate population can recommend and promote activities in support of institutional operations.

Who will be affected by the policy?

CSC institutional staff and offenders.

Expected cost?

Resource implications can include office space and materials required for the operations of the Inmate Committees.

Other impacts?

No other impacts are anticipated.

Contact:

- Michael Bettman
- Director, Reintegration Programs
- 613-947-9401
- BettmanMD@csc-scc.gc.ca

Le Comité de détenus sera chargé d'établir un mécanisme permettant à la population carcérale de recommander et de promouvoir des activités à l'appui des opérations dans l'établissement.

Qui sera touché par la politique?

Les membres du personnel du SCC œuvrant dans les établissements et les délinquants.

Quels coûts prévoit-on?

Les répercussions en matière de ressources peuvent inclure l'aménagement de bureaux et l'acquisition de fournitures pour les Comités de détenus.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune autre répercussion prévue.

Personne-ressource :

- Michael Bettman
 - Directeur, Programmes de réinsertion sociale
 - 613-947-9401
 - BettmanMD@csc-scc.gc.ca
-